

DEPARTEMENT DE
L'OISE

ARRONDISSEMENT DE
BEAUVAIS

CANTON DE
GRANDVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE HANVOILE

Séance du 20 Mars 2026

L'An deux mille vingt-six le vingt mars à vingt heures trente,

Le conseil municipal de la commune de Hanvoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DANIEL, maire.

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 15

VOTANTS : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

Date de convocation : 16/03/2026

Etaient présents : Messieurs, Daniel, Gille, Renard, Beeuwsaert, Maron, Boucher, Hédin, Boudinet, Mesdames Bellu, Bellay, Dewulf, Cornille, Brocq, Deneuveille, Dévigne

Etaient représentés : /

Etaient absents excusés : /

Secrétaire de séance : Madame Caroline DENEUVILLE

Objet : Désignation des représentants de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO): Délibération N°12 2026.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- Les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;
- La participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale ;
- Le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant :

- Que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026 ;
- Qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;
- Que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 - Désignation du représentant titulaire

Est désigné en qualité de **représentant titulaire** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE** :

- **Monsieur DANIEL Laurent, maire.**

Article 2 - Désignation du représentant suppléant

Est désignée en qualité de **représentant suppléant** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE** :

- **Madame BELLU Séverine, 1^{ère} Adjointe.**

La représentante suppléante est appelée à siéger en cas d'empêchement du représentant titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Article 3 - Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur

Le représentant désigné à l'article 1 est **expressément habilité** à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'**administrateur** de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

Article 4 - Durée du mandat

Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Article 5 - Exécution

Monsieur Laurent DANIEL : le Maire, est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale **INGE'OISE**.

Fait à HANVOILE, le 20 mars 2026

 Le Maire,
Laurent DANIEL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de publication

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 060-216002956-20260320-12_2026-DE

